

## **Avertissement de sécurité – Risque d’intoxication au monoxyde de carbone (CO).**

Décembre 2025

Mesure de sécurité pour certains chauffe-eaux instantanés à gaz elm.leblanc fabriqués entre avril 2019 et juillet 2025.

- ▶ Mesure de sécurité concernant environ 13 000 appareils en France en raison d'un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- ▶ Les chauffe-eaux instantanés de la gamme ondéa HYDROPOWER BAS NOx d'une capacité de 14 L sont concernés.
- ▶ Les consommateurs peuvent identifier les appareils grâce à leur numéro de série.
- ▶ La mise aux normes des appareils sera effectuée gratuitement au domicile du client.

Drancy – Le groupe Bosch Home Comfort émet un avertissement de sécurité concernant les chauffe-eaux instantanés à gaz elm.leblanc concernés, car des fuites de gaz de combustion peuvent entraîner une augmentation du taux de monoxyde de carbone. Dans le pire des cas, cela pourrait provoquer une intoxication au CO.

### **Mesure de sécurité nationale : modernisation de certains chauffe-eaux instantanés à gaz elm.leblanc**

En France, certains chauffe-eaux instantanés à gaz de la gamme ondéa HYDROPOWER BAS NOx, d'une capacité de 14 L, fabriqués entre avril 2019 et juillet 2025, sont concernés par cette mesure de sécurité. Nos observations de marché ont montré que ces appareils présentent un risque d'augmentation de la concentration de monoxyde de carbone dans les fumées si le brûleur est très encrassé, par exemple en raison d'un entretien insuffisant ou tardif. Si, de surcroît, le tirage de la cheminée ou du système d'évacuation des fumées est insuffisant, il existe un risque de fuite de fumées enrichies en monoxyde de carbone dans la pièce où l'appareil est installé, ce qui représente un risque important pour la sécurité.

La sécurité des consommateurs est primordiale pour le groupe Bosch Home Comfort. Fabricant de solutions de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, Bosch Home Comfort s'engage à respecter les normes de qualité et de sécurité les plus strictes. Toutefois, la sécurité des appareils concernés ne peut être garantie en toutes circonstances durant toute leur durée de vie. C'est pourquoi Bosch Home Comfort met en place une mesure de sécurité pour ces chauffe-eaux instantanés à gaz.

### **Comment les consommateurs peuvent vérifier si leur appareil est concerné par la mesure de sécurité**

Le groupe Bosch Home Comfort invite tous les consommateurs à vérifier la plaque signalétique et le numéro de série situés à l'arrière de leur appareil afin de déterminer si celui-ci est concerné par la mesure de sécurité. Les consommateurs doivent saisir le numéro de série à 10 chiffres de leur appareil sur le site web à l'adresse <https://www.elmleblanc.fr/services/avertissement-de-securite-2025> et suivre les instructions. Pour toute question, remarque ou difficulté rencontrée lors de la saisie du numéro de série, veuillez envoyer un courriel à [contact.lc@fr.bosch.com](mailto:contact.lc@fr.bosch.com). Les appareils concernés seront mis à niveau gratuitement à domicile.

### **Comment éviter les risques potentiels pour la sécurité**

Afin de minimiser tout risque pour la sécurité jusqu'à ce que le chauffe-eau à gaz concerné ait été modernisé, il est demandé aux consommateurs de limiter le chauffage de l'eau (y compris la douche ou le bain) à 15 minutes maximum et de veiller à une aération suffisante pendant et après utilisation.